COMMUNIQUE DU 13 OCTOBRE 2015

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

INITIEE PAR

CONSEILLEE PAR

PRESENTEE PAR

COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION CONJOINTE

PRIX DE L'OFFRE :
10,99 euros par action Bac Majestic apportée

DURÉE DE L'OFFRE :
Dix (10) jours de négociation.

Avis important
A l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L. 433-4 II du code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à Millimages, moyennant une indemnisation de 10,99 euros par action.

Le présent communiqué est établi et diffusé en application des dispositions de l'article 231-27 2° et 231-27 3° du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique du 13 octobre 2015, apposé le visa n°15-524 en date du 13 octobre 2015 sur la note d'information conjointe de Millimages et de Bac Majestic relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, portant sur les actions Bac Majestic non encore détenues par Millimages.

Le projet de note d'information conjointe est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org), de Millimages (www.millimages.net) et de Bac Majestic (www.bacmajestic.com) et peuvent être obtenues sans frais auprès de :

- Louis Capital Markets, 39-41 rue Cambon, 75 001 Paris ; et
- Millimages, 88, rue de la Folie Méricourt, 75 011 Paris
- Bac Majestic, 88, rue de la Folie Méricourt, 75 011 Paris.

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. L'offre sera faite exclusivement en France. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Millimages décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'un ordre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis et n'a pas été soumis à la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis.

Contact - Info Actionnaires

corporate@millimages.com

corporate@bacmajestic.com